

NOTES ET DOCUMENTS

APPEL EN FAVEUR DU TRAVAIL INTELLECTUEL EN HONGRIE

SOCIÉTÉ DES NATIONS

C. 621. M. 220. 1924. XII.
Genève, le 5 novembre 1924.

COMMISSION INTERNATIONALE DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

La Commission Internationale de Coopération Intellectuelle s'est préoccupée, dès sa première séance, de la situation difficile créée par la guerre dans les milieux intellectuels de la plupart des pays. Elle s'est rendu compte des obstacles contre lesquels le travail intellectuel se heurtait, surtout dans les Etats de l'Europe où la dépréciation du change rendait énorme la disproportion entre ce qu'un travailleur intellectuel pouvait gagner normalement et ses besoins journaliers et ceux de sa famille.

Impuissante à soulager par ses modestes moyens les maux qu'elle voyait autour d'elle, et pénétrée du rôle que doit jouer la solidarité internationale, la Commission de Coopération Intellectuelle s'est adressée à plusieurs reprises, aux intellectuels de tous les pays, les priant de venir en aide là où le péril était le plus menaçant.

Un appel a été lancé en faveur de l'Autriche et un autre en faveur de la Bibliothèque impériale de l'Université de Tokio.

La Commission a été heureuse de constater qu'elle avait été entendue et que des contributions ont été envoyées, même de pays qui se trouvent eux-mêmes dans une situation financière précaire.

L'appel que nous avons lancé en faveur de l'Autriche et du Japon, nous le renouvelons aujourd'hui en faveur de la Hongrie. Presque ruiné par la guerre, ce pays n'a vu ses finances s'améliorer que le jour où a été mis en application le projet de restauration établi par la Société des Nations; ce projet lui a permis

d'obtenir un emprunt international et a placé ses finances sous le contrôle d'un Commissaire général nommé par la Société des Nations. Les revenus de l'Etat étant réservés maintenant à la reconstruction, les institutions d'ordre intellectuel souffrent encore et la vie intellectuelle du pays est en danger.

La cinquième Assemblée, saisie de cette question par le délégué de la Hongrie, a voté à l'unanimité la résolution suivante :

« L'Assemblée exprime le désir que la Commission de Coopération Intellectuelle adresse, sous l'autorité du Conseil, le même appel aux universités, académies et sociétés scientifiques, dans l'intérêt des travailleurs intellectuels de la Hongrie, qu'elle leur a adressé en novembre 1922 en faveur des travailleurs intellectuels de l'Autriche. Elle prie le Conseil de bien vouloir agir à cet égard comme il a agi dans l'intérêt de l'Autriche. »

En exécution de cette résolution, nous invitons vivement les universités, académies et sociétés savantes du monde entier à envoyer aux universités, académies, sociétés savantes de Hongrie leurs publications et à organiser des échanges avec ces dernières. Dans leur situation actuelle, les institutions hongroises sont incapables d'envoyer des publications de valeur égale à celles qu'elles recevraient, mais elles seraient très probablement heureuses de contribuer, dans la mesure de leurs moyens, à compléter à leur tour des collections, en échange de ce qu'on aurait complété chez elles.

Des dons pourraient être faits aux instituts de recherches, qui se trouvent souvent dans l'impossibilité de se procurer par leurs propres moyens les appareils ou les produits dont ils ont besoin.

Nous invitons également les universités, académies et sociétés savantes à organiser avec les institutions correspondantes de Hongrie des échanges de professeurs et de conférenciers, des échanges d'étudiants. Peut-être, même, serait-il possible de mettre à la disposition des savants et des étudiants hongrois certaines bourses, afin de leur permettre de poursuivre leurs recherches et de continuer leurs études.

En venant à l'aide de la Hongrie, vous renforcerez l'esprit de solidarité qui doit unir entre eux les intellectuels des divers pays. Je suis sûr que vous voudrez contribuer ainsi au maintien de la civilisation, exposée actuellement à de si graves dangers, et que de présent appel trouvera un écho chez les intellectuels du monde entier.

H. BERGSON.

*Président de la Commission Internationale
de Coopération Intellectuelle.*